

APPELS D'OFFRES



MA VILLE EST UN JARDIN

AVIS DE MARCHÉ

Travaux

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses : Office de Tourisme de la ville de Menton, 8 avenue Boyer, F - 06500 Menton, Tél : +33 492417659, courriel : Beatrice.delaboudiniere@ville-menton.fr
Code NUTS : FRL03
Code d'identification national : 3881883690028

Adresse(s) internet :
Adresse principale : <http://www.menton.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication :
L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_C5cdvgtuUd

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_C5cdvgtuUd, La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2023_C5cdvgtuUd

I.4) Type de pouvoir adjudicateur :

Autre : Tourisme

I.5) Activité principale :

Autre : Tourisme

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Création et installation de structures métalliques et structures en polystyrène et matériaux divers dans le cadre de la Fête du Citron
Numéro de référence : 2024FDCMETALEDIVERS - 1

II.1.2) Code CPV principal :

45223210

II.1.3) Type de marché :

Travaux.

II.1.4) Description succincte : Création et installation de structures métalliques et structures en polystyrène et matériaux divers dans le cadre de la Fête du Citron

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 2000000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui. Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximum de lots : 2. Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé :

Création et installation de structures métalliques dans le cadre de la Fête du Citron

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

45223210

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Jardins Biovès et Abattoirs

II.2.4) Description des prestations :

Création et installation de structures métalliques dans le cadre de la Fête du Citron

Minimum 100 000 euros HT Maximum 500 000 euros HT PAR AN

II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

II.2.6) Valeur estimée :

Valeur hors TVA : 2000000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Début : 01 septembre 2023 / Fin : 15 février 2024

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Accord cadre conclu pour un an et renouvelable trois fois. La reconduction est expresse et sera notifiée à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes :

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

II.2) Description

II.2.1) Intitulé : Création et installation de structures en polystyrène et matériaux divers dans le cadre de la Fête du Citron

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :

45442120

II.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Jardins Biovès et Abattoirs municipaux

II.2.4) Description des prestations :

Création et installation de structures métalliques dans le cadre de la Fête du Citron

Minimum annuel 5000 euros HT Maximum annuel 100 000 euros PAR AN

II.2.5) Critères d'attribution :

Prix - Pondération :

Valeur hors TVA : 2000000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique :

Début : 01 septembre 2023 / Fin : 15 février 2024

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui.

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Accord cadre conclu pour un an renouvelable 3 fois. La reconduction est expresse et sera notifiée à l'initiative du pouvoir adjudicateur.

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Des variantes seront prises en considération : non.

II.2.11) Information sur les options :

Options : non.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires

SECTION III : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

III.1) Ordre juridique, économique, financier et technique

III.1.1) Conditions de participation

III.1.2) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions : DC1 DC2 KBIS

Délégation de pouvoir pour engager juridiquement la société si nécessaire

III.1.3) Capacité économique et financière :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.1.4) Capacité technique et professionnelle :

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.

III.2) Informations sur les marchés réservés

III.2.1) Conditions liées au marché

III.2.2) Information relative à la profession

III.2.3) Conditions particulières d'exécution

III.2.4) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.5) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

SECTION IV : PROCÉDURES

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre avec un seul opérateur.

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure :

Numéro de l'avis au JO série S : 2023/S072-219063

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

03/07/2023 à 16 h 00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres :

Date : 04 juillet 2023 à 18 h 00 Lieu : Mairie de Menton

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) Renouvellement :

Il s'agit d'un marché renouvelable. Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : RENOUVELABLE EN 2025 2026 2027 par expresse reconduction

VI.2) Informations sur les échanges électroniques

VI.3) Informations complémentaires

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nice, Service du Greffe - 18 avenue des Fleurs, F - 06050 NICE Cedex 1, Tél : +33 0489978600, courriel : Greffe.ta-nice@juradm.fr, adresse internet : <http://nice.tribunaladministratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : L'ensemble des référés prévus par les articles L 551-1, L521-1, L521-2, L521-3, R532-1, R541-1 du code de justice administrative, sans condition de délai sauf le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat déferé préfectoral sur saisine : Article L4142-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dans un délai de deux mois suivant la réception de l'acte contesté (demande de suspension possible par le préfet) Recours pour excès de pouvoir prévu par l'article R421-1 et suivants du code de justice administrative dans un délai de deux mois à compter de la notification de la décision contestée faisant grief recours administratif auprès du représentant de l'office de Tourisme dans les deux mois qui suivent la notification de la décision contestée recours de pleine juridiction sur le fondement de l'arrêt CE «Sa TROPIC Travaux Signalisation» du 16 juillet 2007 assorti ou non d'un référé suspension et d'une demande indemnitaire ordonnance du 7 mai 2009 relative au référé contractuel

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

02 juin 2023

1201A063

ENQUÊTES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECOND AVIS

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

COMMUNE DE CANNES

ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CANNES EN VUE DE LA RÉALISATION DU PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN EN ENTRÉE SUD DU QUARTIER DE LA FRAYÈRE

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2023, le préfet des Alpes-Maritimes informe le public qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Cannes à l'ouverture d'une enquête publique concernant la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (P.L.U.) de Cannes en vue de la réalisation du projet de renouvellement urbain en entrée Sud du quartier de la Frayère. Conformément à l'article L.153-54 du code de l'urbanisme, l'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération

et sur la mise en compatibilité du P.L.U. qui en est la conséquence.

Cette enquête publique sera conduite en application du chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 à L.123-18 et les articles R.123-1 à R.123-24 définissant et organisant la procédure des enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

La personne responsable du projet est : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.)

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

CS 50 044 - 06414 Cannes Cedex

Le dossier de déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale conformément à la décision n°CU-2022-3274du 20 décembre 2022 de la Mission régionale d'autorité environnementale(MRAe PACA).

Le dossier d'enquête publique n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union européenne.

L'enquête publique se déroulera du :

jeudi 8 juin 2023 à 9h00 au vendredi 7 juillet 2023 à 17h00 inclus (soit 30 jours consécutifs)

à l'Hôtel de Ville Annexe «Ferrage» de Cannes (2ème étage), 31 boulevard de la Ferrage, 06400 CANNES

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête seront déposés au siège de l'enquête publique précitée, pendant toute la durée de l'enquête publique, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture au public suivantes :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12 h00 et de 14h00 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier sera garanti par un poste informatique mis à disposition du public à l'adresse et aux horaires d'ouverture précités.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique, sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes, à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Declaration-de-projet-valant-mise-en-compatibilite-DP-MEC> Les sites internet de la C.A.C.P.L. et de la ville de Cannes suivants assureront un renvoi vers le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville Annexe «Ferrage» de Cannes à l'adresse indiquée ci-dessus ou adressées, par correspondance, à l'adresse suivante, avant la date et heure de clôture de l'enquête, le vendredi 7 juillet 2023 à 17h00 :

Madame le Commissaire Enquêteur en charge de l'enquête publique relative à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes en vue de la réalisation du projet de renouvellement urbain du quartier de la Frayère.

Hôtel de Ville Annexe «Ferrage» de Cannes (2ème étage)

31 boulevard de la Ferrage 06400 CANNES

Des observations écrites pourront également être consignées sur un registre complémentaire mis à disposition du commissaire enquêteur lors de ses permanences.

Les observations écrites pourront également être déposées dans les mêmes conditions de délai, par voie électronique, à l'adresse suivante :

ddtm-ep-dp-mec-Cannes-LaFrayere@alpes-maritimes.gouv.fr, et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête.

Mme Françoise ROUXEL, Urbaniste, désignée en qualité de Commissaire Enquêteur pour conduire cette enquête publique, recevra le public sur le site du projet, aux jours et horaires ci-après indiqués :

Maison du Projet «Nouvelle Frayère», Résidence Sainte-Jeanne – bâtiment N (rez-de-chaussée), 15 avenue des Buissons Ardents, 06150 CANNES LA BOCCA

- Jeudi 8 juin 2023 - Horaires : De 11h00 à 15h00

- Mardi 13 juin 2023 - Horaires : De 14h00 à 18h00

- Jeudi 22 juin 2023 - Horaires : De 10h00 à 14h00

- Vendredi 30 juin 2023 - Horaires : De 13h00 à 17h00

- Vendredi 7 juillet 2023 - Horaires : De 12h00 à 16h00

Mme le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour remettre au Préfet des Alpes-Maritimes son Rapport et ses Conclusions sur l'intérêt général de l'opération et

sur la mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes. Une copie de ses documents sera déposée pour y être consultée, à l'Hôtel de Ville Annexe «Ferrage» de Cannes (2ème étage), pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents pourront également être consultés à la préfecture des Alpes-Maritimes (direction départementale des territoires et de la mer - service aménagement urbanisme et paysages - pôle aménagement et planification) et rendue publique par voie dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat des Alpes-Maritimes précité.

Par suite, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du P.L.U. de Cannes sera approuvée par la Ville de Cannes dans un délai de deux mois à compter de la réception des Rapports, Conclusions et Avis du commissaire enquêteur transmis par la C.A.C.P.L., autorité chargée de la procédure. En l'absence de délibération dans ce délai, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Cannes pourra être approuvée par le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Nice, le 11 mai 2023

Pour le Préfet,

Le sous-Préfet, secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Signé : Philippe LOOS

1201A001

CONSTITUTIONS

Avis de constitution

RABALYA

Société civile immobilière au capital de 2000 euros

Siège social : 787 Route de Nice, 06600 ANTIBES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ANTIBES du 16/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : RABALYA

Siège social : 787 Route de Nice, 06600 ANTIBES

Objet social : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement; et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société; en outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2000euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Alexandra VERGNES, demeurant 787 Route de Nice, 06600 ANTIBES;

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas; agrément d'un ou plusieurs associés représentant plus des deux tiers des voix des associés présents ou représentés;

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Antibes.

Pour avis, la Gérance

1201R106

Suivant acte SSP, en date du 30/05/2023, à LE CANNET, a été constituée la société suivante :

Forme : SARL **Dénomination :** DIANE HA